**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021**

L’an deux mil vingt et un, le dix-neuf février à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué en date du 15 février 2021, s’est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absent non-excusé : Monsieur Jean-Robin BOIS-HUTIN

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD désignée à l’unanimité

Le procès-verbal du 10 décembre 2020 est adopté à l’unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l’ordre du jour :

1. CAB 2 – Travaux de voirie Phase 3 – Route des Mésanges
2. Autorisation à mandater et liquider les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2021 – annule et remplace la délibération n°2020-12-10 D04 du 10/12/2020
3. Adhésion à Gironde Ressources
4. **CAB 2 – Travaux de voirie Phase 3 – Route des Mésanges**

Le 8 mars 2018, le conseil municipal décidait du lancement d’une deuxième Convention d’aménagement de Bourg. La signature de cette CAB2 entre la commune et le Président du Conseil Départemental est intervenue le 15 juin 2019.

Suite à l’étude des travaux réalisés par SERVICAD, Maître d’œuvre désigné par le conseil municipal le 24 septembre 2020, un appel d’offre a été lancé le 4 janvier 2021 sur le site e-marchespublics, en ce qui concerne les travaux de voirie de la phase 3, pour l’aménagement de la route des Mésanges. La date limite de remise des offres était fixée au 29 janvier 2021 à 12h.

La commission d’ouverture des plis s’est réunie le 1er février 2021 à 18h30. L’analyse technique détaillée des offres a été faite par le maître d’œuvre SERVICAD.

Pour cet appel d’offres, marché en procédure adaptée comportant un seul lot, nous avons reçu 3 offres en dématérialisé, lesquelles ont toutes été déclarées conformes au CCTP.

Messieurs MARIEN et COUQUIAUD en charge du dossier, présentent le tableau des entreprises retenues par la commission d’appel d’offres :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Entreprises** | **Note totale sur 100** | **Prix € HT** |
| MALET | 97.00 | 214 792.80 |
| COLAS Sud-Ouest | 95.06 | 224 359.32 |
| EUROVIA Gironde | 86.51 | 221 129.00 |

Au vu des évaluations, le Maître d’œuvre propose au conseil municipal d’attribuer le marché à l’entreprise MALET.

La signature des marchés de travaux est prévue avant fin février et les travaux de mars à juin 2021.

Ce programme de travaux a également été transmis pour avis à la Direction générale des infrastructures du Centre routier du Libournais. Une convention entre Monsieur Jean-Luc GLEZE, président du Département et la commune a donc été rédigée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des membres présents, retient l’offre de l’entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 214 792.80 € HT et 257 751.36 € TTC, et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le Département ainsi que tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques pour ce marché de travaux.

1. **Autorisation à mandater et liquider les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2021 – annule et remplace la délibération n°2020-12-10 D04 du 10/12/2020**

Madame BOULIN, Adjointe en charge des finances, informe que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n’a pas été adopté avant le 1er janvier de l’exercice auquel il s’applique, le maire est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent non compris les crédits afférants au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l’affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d’assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Chapitre** | **Libellé** | **BP 2020** | **Autorisation 25 %** |
| **20** | **Immobilisations incorporelles**  **(sauf 204)** | **1 092,00** | **273,00** |
| **21** | **Immobilisations corporelles**  **Dont**   * **un ordinateur portable = 618,07 €** * **un écran = 179 €** | **236 783,00** | **59 195,75** |
| **23** | **Immobilisations en cours** | **1 000,00** | **250,00** |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement 2021, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire, à régler dans ces conditions, les dépenses d’investissement avant le vote du Budget primitif 2021.

1. **Adhésion à Gironde Ressources**

Monsieur le Maire informe qu’au vu de l’article L5511-1 du code général des collectivités : « Le département des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement publics dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d’apporter aux collectivités territoriales et aux établissement publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d’ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d’approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l’agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources ».

(https://www.gironde.fr/collectivites/gironde-ressources)

Compte tenu de l’intérêt pour la collectivité de l’existence d’une telle structure le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l’unanimité des membres présents ;

* D’approuver les statuts de l’agence technique départementale « Gironde Ressources ».
* D’adhérer à « Gironde Ressources ».
* D’approuver le versement d’une cotisation dont le montant est de 50 € annuel.
* De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
* D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Informations diverses :

- Monsieur Guillaume LECOQ informe l’assemblée d’une démarche volontaire lancée en partenariat avec le SMICVAL pour la protection de l’environnement. La commune devrait être guidée pas à pas et progressivement avant une obligation de la loi. Le SMICVAL est prêt à apporter une aide et un soutien tout au long de cette démarche (possibilité d’aide financière pour la commune au titre de 1€ par habitant, distribution de « kits familles », aide pour l’organisation de grands évènements type festival…).

• La première étape a été de signer la charte « zéro waste » ou « zéro déchet ». L’objectif étant donc d’éviter le jetable et de réduire les déchets générés par la commune.

• La seconde étape restera à valider par le biais d’un prochain conseil municipal ; il s’agira de valider une délibération.

Dans le même temps, un contact a été établi avec l’organisme « Les petits débrouillards », en lien avec l’école,pour un projet sur le développement durable.

Monsieur LECOQ revient ensuite sur le dossier « catastrophe naturelle » qui a été envoyé fin janvier pour un total de 30 demandes enregistrées par la mairie ; il revient aussi sur le projet d’implantation de panneaux photovoltaïques.

- Madame Patricia QUELENNEC fait état des projets envisagés pour l’année 2021.

• La première activité devrait se dérouler courant mai si l’évolution de la crise sanitaire le permet.

• Concernant le repas des aînés, rien n’est pour le moment programmé toujours dans l’attente de l’évolution de la crise sanitaire.

• Le marché des producteurs de pays ayant habituellement lieu le week-end du 10 juillet sera cette année reporté au 17 juillet – en cause le passage du tour de France par Saint-Emilion avec la programmation d’une animation et d’un feu d’artifice le week-end du 10 juillet.

• Suite à la réunion inter-associative qui s’est déroulée au mois de janvier et durant laquelle un très bel échange a eu lieu, un partenariat entre toutes les associations a été envisagé pour la réalisation d’une activité qui devrait démarrer courant mai ; sous forme de concours habitants / mairie ce qui permettrait animer la commune en évitant les rassemblements pour pallier à la crise sanitaire. Tout ceci n’engendrerait aucun frais pour la mairie.

- Madame Delphine NONCLE fait état de l’avancement des projets « mise à jour de la signalétique à Villegouge » et « aménagement du square au centre bourg » :

• Les panneaux indicatifs ont été posés par la société Signature en date du 19/02/2021.

• Concernant la réalisation du square, le cheminement doux en calcaire est terminé et il est par ailleurs déjà emprunté régulièrement. L’emplacement du kiosque a été choisi, délimité ; et des dés en béton ont été posés par Jurgen afin de solidifier les fondations. La société en charge de la pose du kiosque a annoncé un délai de début de travaux au 8/03/2021. L’installation des jeux est prévue à partir du mois d’avril avec ensuite une vérification des normes de sécurité par une société spécialisée. Viendra ensuite en dernière étape, la pose de la clôture par le personnel communal. L’ouverture du square est à prévoir fin avril / début mai.

- Monsieur Raymond COUQUIAUD fait état des divers travaux réalisés par le personnel communal :

• Remplacement de la vitre de cuisine de la salle polyvalente et mise en place d’une protection extérieure anti-casse

• Pose de signalisation pour limiter la vitesse sur la RD138 – remplacement du panneau passage piéton et mise en place d’un emplacement panneau « 30 – rappel ».

• Pose des panneaux de points de rassemblement pour la mise aux normes des consignes de sécurité.

• Balisage de protection d’un compteur de gaz suite à un accident – chemin de l’Escarderie.

• Remise en place de la barrière chemin de l’église.

• Renforcement de l’accotement en moellons scellés (suite aux fortes pluies) et remise en fonction des grilles concaves servant à l’évacuation des eaux de pluie sur la route de Camelot.

• Remise aux normes de la signalisation de limitation de vitesse sur la route de Laroucaud.

• Curage de fossé au lieu-dit David sur la RD128E1 suite à l’inondation de la chaussée (ce curage a été effectué par le centre routier du Libournais à la demande de la commune) ; remise en fonction des aqueducs bouchés par les détritus accumulés.

• Suivi des nids de poule sur les routes communales.

- Madame Gwenaëlle GARNIER propose la sécurisation de l’accès devant le dépôt municipal, afin de limiter les risques aux abords des sites de stockage qui pourraient être dangereux. Le conseil émet un avis favorable à cette démarche. Monsieur le Maire rappelle qu’il s’agit d’un entrepôt de stockage municipal et non d’une zone destinée au public ni au regroupement de jeunes.

- Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD demande qui est en charge de la mise en place et de l’entretien des abris bus pour les collégiens / lycéens. Certains emplacements sont mal éclairés, pas sécurisés. Monsieur COUQUAIUD évoque le fait de solliciter le département pour résoudre le problème.

- Monsieur Jean BOULIN fait état de divers travaux entrepris entre autres sur les bâtiments :

• Les travaux d’électricité de la salle des fêtes dont un premier devis avait été signé depuis 2020 ont été réalisés.

• Une campagne de changement des compteurs électriques (passage au compteur Linky) a été réalisée.

• Une campagne de changement des compteurs de gaz a commencé – il n’en manque plus que 2 ; celui de la mairie et celui de la garderie dont le rendez-vous a été reprogrammé suite à un problème technique.

• Une intervention concernant l’éclairage défaillant depuis un certain temps a eu lieu Route de Thouil.

• Un dossier est ouvert concernant l’expertise du salon de coiffure suite à un problème d’infiltrations d’eau dont l’origine est pour le moment méconnue. Un premier rapport avait été établi en 2019. Il s’agit là d’une réouverture du dossier car le problème persiste.

• Concernant la station de lagunage la première partie du problème (présence de ragondins) a été résolu avec une campagne de piégeage. La seconde partie avec l’intervention de la SOGEDO aura lieu lorsqu’il y aura une amélioration des conditions climatiques. Une intégration de canards et de poules d’eau est à prévoir pour réguler la propagation de lentilles responsables de l’asphyxie des roseaux.

• Le problème de chauffage au niveau de l’école élémentaire a été résolu avec l’entreprise SANITHERM – (pose boîtier secondaire de commande de la chaudière dans le bureau du directeur). Nous sommes maintenant en attente du DOE (Dossier d’Ouvrage Exécuté).

- Monsieur le Maire informe que deux actes de vandalisme ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal – vitre de la salle polyvalente brisée avec un projectile et cambriolage dans les locaux du stade de football. Il est proposé d’éventuelles poses de caméras ou de tout autre dispositif de dissuasion pour empêcher de nouveaux actes.

- Monsieur le Maire félicite Adrien SEGUIN, Jurgen FLADE et Florian BATO qui ont passé avec succès leur CACES nacelle au mois de janvier - pour prendre en compte l’entretien de l’élagage sur le domaine communal.

- Monsieur le Maire et le conseil municipal réitèrent leurs chaleureuses félicitations à Mme AYGUESPARSS, doyenne de Villegouge qui a fêté ses 106 ans le 27 Janvier. Un bouquet lui a été livré à l’occasion dans la mesure du contexte sanitaire que nous subissons.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire remercie les conseillers pour leur travail, la séance est levée à 20h00.